

CERTIFICAT D'APTITUDE À CONDUIRE EN SÉCURITÉ (CACES®) RECOMMANDATION 489 TESTS CACES® EN CONDUITE DE CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEUR A CONDUCTEUR PORTE

Réf de l'action : ECF L231.PR indice 04 du 14/03/2024

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de vérifier l'aptitude à la conduite en toute sécurité des chariots de manutention automoteur a conducteur porté dans une ou plusieurs des catégories conformément à la recommandation R489 de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un chariot de manutention automoteur à conducteur porté entrant dans la catégorie concernée,
- Conducteur/conductrice de chariots qui justifie avoir suivi une formation obligatoire pour disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaires à sa conduite en sécurité,
- Être âgé(e) de plus de 18 ans (ou moins selon décision de l'Inspection du Travail sous conditions réglementaires),
- Sachant lire et comprendre le français,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- L'employeur ne pourra délivrer l'autorisation de conduite qu'après s'être assuré de l'aptitude médicale de son salarié et après l'avoir informé des risques liés au lieu et des instructions à respecter sur le site d'utilisation.
- Le CACES® ne dispense pas, le cas échéant, de l'obligation de détention du permis de conduire approprié pour les chariots qui le nécessitent.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

MOYENS HUMAINS

- Testeur appartenant à un Organisme Testeur Certifié CACES® R489 chariots de manutention automoteurs à conducteur porté.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

MOYENS D'EVALUATION

- Utilisation d'un (ou de plusieurs) chariot(s) de manutention automoteur a conducteur porté de la (ou des) catégorie(s) de CACES® choisie(s),
- Installations, équipements, surface et matériels conformes à la R489 des catégories concernées,
- Logiciel de tests CACES® interne, certifié testeur CACES®,
- Le stagiaire devra venir avec ses équipements de protection individuelle : gants de manutention, gilet haute visibilité, chaussures de sécurité et protections auditives.
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

THEMES D'EVALUATION

Théorie :

1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, ...),
2. Connaître la technologie des chariots utilisés, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les équipements interchangeables ainsi que les modes de propulsion, de transmission ou de direction,
3. Identifier les différents types de chariots, leurs caractéristiques et leurs capacités,
4. Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, stabilité),
5. Connaître et maîtriser les conditions de stabilité des chariots pendant les manutentions et les déplacements, et savoir positionner les charges,
6. Connaître, maîtriser les risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté,
7. Savoir exploiter les chariots de manutention à conducteur porté (identification des charges, dispositifs de réglage des sièges, freinage, conduite en cas d'incident, port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations),
8. Connaître et effectuer les vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).

Pratique :

9. Réaliser les prises de poste et les vérifications du chariot,
10. Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite et de chargement du chariot de manutention à conducteur porté, ainsi que la montée/descente en sécurité de celui-ci,
11. Vérifier l'état du chariot (y compris les niveaux) en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements ; effectuer les opérations d'entretien quotidien.

MODALITES D'EVALUATION

- QCM d'évaluation théorique,
- Examen pratique de manipulation d'un chariot conforme à la R489.
- Condition de réussite épreuve théorique :
 - Une note $\geq 70\%$ à l'ensemble des 100 questions,
 - Une note \geq à la moyenne pour chaque thème évalué.
- Condition de réussite épreuve pratique :
 - Une note $\geq 70\%$ à l'ensemble du test,
 - Une note \geq à la moyenne pour chaque « thème évalué »,
 - Une note \geq à 0 pour chacun des « points d'évaluation »,
 - Temps de test \leq à 130% des durées de référence de l'épreuve.

SANCTION VISEE

- Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) pour les chariots de manutention automoteur a conducteur porté, conforme à la R489 correspondant à la ou les catégorie(s) demandée(s) et obtenue(s) ou Attestation de résultat (réussite ou échec),
- Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.



EFFECTIFS

Nous contacter.

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA PRESTATION

- Minimum 3h30

